



Compte Rendu sommaire de séance du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Réuni en session ordinaire sous la présidence du maire, Nisl JENSCH, le conseil a pris les décisions suivantes :

Finances

- **a approuvé** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 qui laisse un excédent de fonctionnement total de 443 326,50 € et un déficit d'investissement total de 55 077,42 € ;

Les restes à réaliser s'élevant en dépenses d'investissement à 48 320,92 € et en recettes d'investissement à 4 074 €, soit un solde négatif de 44 246,92 € :

- **a affecté** le résultat en investissement pour couvrir le besoin de financement pour un montant de 99 324,50 € et **reporté** au budget primitif 2020, en fonctionnement, la somme de 344 002,16 €.

- **a décidé** de procéder à l'amortissement du tracteur tondeuse Iseki acheté en 2019 pour un coût de 30 000 €. La durée de l'amortissement sera de 8 ans à compter de 2020.

- **a validé** le devis émis par l'entreprise Signalétique Vendômoise relatif à l'acquisition de panneaux de signalisation s'élevant à 1 110,80 € HT.

- **a pris connaissance** de devis pour le renouvellement d'un poste informatique et du système de sauvegarde au sein de la mairie, de devis pour la prestation du feu d'artifice du 18 juillet 2020, d'un devis pour la réfection des peintures extérieures des ouvertures de la salle des fêtes.

Informations diverses

- **est informé :**

- de la proposition de don de la parcelle cadastrée D 826, située rue des Platanes en bordure de rivière et appartenant à la famille Couture ;

- que la borne incendie au LD Les Planches a été installée,

- de diverses demandes émises par l'école de Loché-sur-Indrois :

- installation d'une pergola végétale pour atténuer la chaleur dans les classes et créer un lieu ombragé. Il leur sera demandé de présenter un projet stipulant la responsabilité des élèves dans la gestion des plantations,

- fourniture de bouteilles d'eau lors des périodes de canicule, demande acceptée,

- installation d'une barrière de sécurité sur la rampe d'accès, ne donne pas suite dans l'immédiat,

- utilisation des 6 barnums pour le carnaval prévu le 7 mars prochain à Villeloin-Coulangé, demande acceptée.

- **a fixé** les permanences du bureau de vote pour les scrutins des Elections Municipales des 15 et 22 mars 2020.